



AMO



Marché de service : **ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES**

Avis d'appel public à la concurrence

Publié en application de l'article 28 du CMP – Procédure Adaptée

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE POULDREUZIC

Service Commande Publique

6 Rue de la Mairie 29710 POULDREUZIC

mairie@pouldreuzic.fr

Tel : 02 98 54 40 32 télécopie 02 98 54 77 33

Objet de la consultation : souscription d'une police d'assurance dommages ouvrage POUR LA CONSTRUCTION de la NOUVELLE ECOLE PIERRE JAKES HELIAS à Pouldreuzic.

1. Caractéristiques principales :

Souscription d'une police d'assurance dommages ouvrage (option : CNR) dont le montant prévisionnel des travaux et honoraires est de 1 671 401€ (T.T.C.).

Possibilité de variante. Les variantes seront analysées qu'à la seule condition que le candidat ait répondu à la solution de base dont le chiffrage est obligatoire

2. Éléments principaux du projet :

Le projet comprend :

- La conception et la construction d'une nouvelle école maternelle et primaire sur la place centrale à proximité de la salle polyvalente-cantine.
- Ses raccordements aux réseaux et les circulations de sécurité (« voie pompiers »)

3. Nature des compétences requises :

- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : documents à fournir par les courtiers pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché :
 1. une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
 2. une attestation de garantie financière (article L. 530-I du code des assurances).
- documents à fournir par les agents généraux pour apprécier leur capacité professionnelle, technique et financière à exécuter le marché :
 1. un traité de nomination ;
 2. une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

4. Retrait du dossier:

Le dossier disponible sur le site de l'annonceur www.amf29.asso.fr comporte

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des charges

5. Documents à produire par les candidats:

Les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier « CANDIDATURE »** seront produites par **chaque candidat**

Si le candidat est un intermédiaire d'assurance (agent général, courtier), il devra produire les documents exigés ci-dessous pour lui-même, ainsi que pour la ou les sociétés, mutuelles ou tout autre organisme d'assurances pour lesquels il est mandaté, à l'exclusion des documents qui seront identifiés comme lui étant spécifiques ou comme étant spécifiques à l'assureur.

- 1> Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants.

L'imprimé DC1 est disponible gratuitement sur le lien internet suivant:

http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/dai/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

- 2 > Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du code des marchés publics.**

- 3 > Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.**

- 4 > Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :**

- Déclaration indiquant pour chacun des trois derniers exercices : les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
- Déclaration indiquant les moyens techniques du candidat pour la réalisation de prestations similaires
- .Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en indiquant, le montant, la date et le maîtres d'ouvrage (public ou privé) bénéficiaire.
- Capacités économiques et financières :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

L'intermédiaire d'assurances (agent général, courtier) produira obligatoirement sa garantie financière (caution) et son attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle telles que définies aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances ainsi que son attestation d'inscription ORIAS en application de l'article L 512-1 du code des assurances.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

5 ➤ Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

L'intermédiaire d'assurances (agent général, courtier) produira obligatoirement le mandat d'habilitation de la OU des sociétés, mutuelles et organismes d'assurances pour lesquels il remet une offre.

Les sociétés, les mutuelles ou tout autre organisme d'assurances produisent leur agrément pour couvrir les risques relatifs à la présente consultation délivré par l'autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : " <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>".

Eléments nécessaires au choix de l'offre

1 - Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement (A.E.) et ses annexes (cadre ci-joint à compléter, à dater, à parapher sur chaque page et à signer)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), paraphé sur chaque page et signé
- Le cahier des charges avec en annexe les conditions générales de la compagnie, paraphé sur chaque page et signé

2 - **Une note technique** sur l'offre (tout renseignement sur les modalités de gestion ultérieure des contrats et plus spécialement sur les modalités d'instruction des dossiers sinistres) :

- Bien assuré
- Évènements garantis
- Montant des garanties
- Méthode d'indemnisation
- Franchise
- Assistance

6. **Modalités et Critères de sélection des offres:**

Le choix du titulaire sera réalisé par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Critères de jugement des offres

Hierarchie		Critères
1	60%	Valeur technique appréciée en regard des références et éléments demandés dans la note explicative
2	40%	Le forfait de rémunération

7. **Candidatures et offres :**

Candidatures et proposition d'honoraires à adresser à la Mairie de POULDREUZIC, avant le
16 juillet 2015 à midi.

Sous pli avec accusé de réception ou déposer directement en Mairie contre un récépissé de dépôt

Portant la mention :

OFFRE POUR L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES DE L'ECOLE PIERRE JAKES HELIAS à Pouldreuzic. Ne pas ouvrir avant la séance.

8. **Renseignements complémentaires :**

Après des services du Mandataire :

Mairie de POULDREUZIC
Madame Christine HENault,
secrétaire générale
6 Rue de la Mairie 29710 POULDREUZIC
mairie@pouldreuzic.fr
Tel : 02 98 54 40 32 télécopie 02 98 54 77 33

Ou de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :

YK Conseil
tel 02 98 84 30 76 ou 06 87 46 05 26
55 Rue Charles NUNGESSER
29200 BREST- GUIPAVAS
yk.conseil@gmail.com

9. Introduction des recours : Tribunal Administratif de Rennes

XX